

Comité des Fêtes
01090 GENOUILLEUX

DISPOSITIONS ET REGLEMENT
BROCANTE DU DIMANCHE 22 septembre
2024
GENOUILLEUX (01)

Le COMITE DES FETES
DE LA COMMUNE DE GENOUILLEUX
Organise une brocante en bord de Saône le dimanche 22 septembre 2024.

Contact pour renseignements et inscriptions :
Tél. 06 86 76 24 90, comite.fete.genouilleux@gmail.com

Adresse postale : 50 place de la Mairie 01090 GENOUILLEUX

DISPOSITIONS ET REGLEMENT DE LA BROCANTE

Dispositions législatives :

La brocante entre dans le champ d'application du régime des ventes au déballage régit par les textes suivants :

- Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code du commerce ;
- Arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage.

La vente au déballage est une vente de marchandises effectuées dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public de ces marchandises ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet. Ces ventes quelle qu'en soit la surface, sont soumises à déclaration auprès du Maire du lieu de la manifestation.

Les particuliers, non inscrits au registre du commerce et des sociétés, sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés à condition de ne pas participer à plus de deux manifestations par an. Une attestation sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile, est à remettre à l'organisateur au moment de l'inscription. (Attestation type jointe au présent règlement)

Tous les prix doivent être affichés.

Obligations de l'organisateur :

Conformément à l'article R. 321-9 du code pénal, l'organisateur a l'obligation de tenir un registre selon un modèle type, qui comporte :

- Les nom et prénom des participants ou celui de la personne morale,
- La qualité ou le domicile des participants,
- Le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou les références du récépissé de déclaration au Centre de Formalités des Entreprises (auto-entrepreneurs).
- La nature et le numéro de la pièce d'identité et l'indication de l'autorité qui l'a délivrée et la date de la délivrance,
- La notification de la fourniture de l'attestation sur l'honneur de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Ce registre doit être coté et paraphé par le Maire. Il est tenu à disposition des services de police et de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes ainsi que des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pendant toute la durée de la manifestation.

Dispositions liées aux organisateurs :

Les organisateurs de la brocante sont reconnaissables à leurs tee-shirt flockés «BENEVOLE »
La vente de produits alimentaires, repas courts, sandwichs, confiseries, boissons, etc. sont réservées à la Commission organisatrice. Un snack-buvette est installé au centre de l'espace exposants. Les prix des plats et des consommations sont affichés.

Une caisse centrale est installée à côté de la buvette. Des tickets sont vendus à l'unité ou par carnet. Ils sont échangeables contre toutes les prestations du snack-buvette.

Lieu de la brocante :

La brocante se situe sur les bords de Saône de la commune de Genouilleux. La route de «Port Chassy» conduit à l'espace exposants installé sur la droite à la fin de la route.

La brocante est ouverte au public de 8H à 18H.

La brocante se tiendra même en cas d'intempéries. Aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra se faire en cas de mauvais temps.

Responsabilités :

Les organisateurs de la brocante ne pourront être tenus responsables en cas de détérioration de biens ou objets exposés, ainsi que pour tout accident qui surviendrait sur le site. De même, ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de vol. Le parking des voitures est de la même manière entièrement sous la responsabilité des participants (exposants et visiteurs).

Les chiens devront impérativement être tenus en laisse.

Parking :

Le parking des voitures visiteurs est encadré par les organisateurs. Il est situé au bout de la route de Cazan. Une signalétique organise la circulation.

Tarifs :

L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.

Les exposants s'acquittent du paiement de 10€ pour un espace de 3m de long sur 3.50m de profondeur. Lors de l'installation, les exposants peuvent demander à disposer d'un plus grand emplacement, auquel cas ils s'acquittent de 2€ pour chaque mètre supplémentaire.

Inscriptions et accueil des exposants :

Les inscriptions se font de préférence :

- par courrier à l'adresse postale Comité des Fêtes 50, place de la Mairie 01090 GENOUILLEUX;

La demande d'inscription doit comporter les pièces nécessaires (voir ci-dessous) et le paiement de la place (Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Genouilleux)

Au cas où l'inscription n'aurait pu se faire préalablement, il sera possible d'enregistrer celle-ci le dimanche matin à partir de 6H jusqu'à 10H.

Les exposants devront impérativement fournir :

- Leur carte professionnelle s'ils sont commerçants,
- Une pièce d'identité s'ils sont des particuliers,
- Une attestation sur l'honneur de non participation à 2 manifestations de ce type dans l'année civile.

Les pièces listées ci-dessus seront contrôlées au moment de l'installation. Les personnes qui ne fourniraient pas les pièces demandées seront dans l'impossibilité de s'installer. Le cas échéant, il pourra être fait appel à la force publique.

De même, le paiement de l'emplacement sera exigé avant l'installation.

Aucun remboursement ne peut être exigé en cas de non participation, d'annulation d'inscription ou d'intempéries en cours de journée.

Placement :

Aucune place ne pourra être réservée, le placement se fait par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée le matin, de 6H à 10H. Les exposants sont placés par l'organisateur et ne peuvent en aucun cas décider eux-mêmes de l'emplacement occupé.

Respect du Règlement :

Le Règlement de la brocante et le modèle d'attestation sont disponibles sur simple demande par mél à l'adresse : comite.fete.genouilleux@gmail.com.

En s'installant, les exposants s'engagent à respecter le présent Règlement. Le comité organisateur prendra toute disposition pour le faire respecter et tranchera en cas de litige non prévu.

Fait à GENOUILLEUX, et adopté par la Présidente du Comité des Fêtes de Genouilleux

Bulletin d'inscription COMMERCANTS

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

Tél. _____ Mél _____

NOM et PRENOM de l'exposant :

Qualité :

Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou références du récépissé de déclaration au Centre de Formalités des Entreprises :

Type de document : _____ N° _____

Je certifie que les informations indiquées ci-dessus sont exactes. J'atteste avoir pris connaissance du Règlement intérieur de la brocante.

_____ A _____, le _____ 2024

Signature :



Bulletin d'inscription PARTICULIERS

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

Tél. _____ Mél _____

Type de pièce d'identité fournie : _____ N° _____

Délivrée par : _____ En date du : _____

Je soussigné _____, en tant que particulier, atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 (deux) manifestations de vente au déballage du 1^{er} janvier 2024 au 22 septembre 2024. Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

J'atteste avoir pris connaissance du Règlement intérieur.

Fait à _____, le _____ 2024

Signature :

